

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 OCTOBRE

Scrutin de ballottage

Dimanche 6 octobre 1889

Arrondissement de Baugé

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. LACRETELLE

GÉNÉRAL DE DIVISION

Grand-officier de la Légion d'honneur.

POLITIQUE D'APAISEMENT

Par décision en date du 25 de ce mois, M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a prononcé la suppression du traitement des neuf prêtres dont les noms suivent, desservants de diverses paroisses du diocèse de Tarbes :

MM. Fourcade, curé de Lannemezan ; Fourcade, curé de Labarthe ; Dupont, desservant de Lanne ; Cabarrou, desservant de Castillon ; Lansac, desservant d'Asque ; Morère, desservant de Héches ; Prugent, desservant de Sarlabous ; Larcade, vicaire d'Aspin (Lourdes) ; Sempé, vicaire de Grust.

En leur notifiant cette décision, le préfet a adressé à ces ecclésiastiques la lettre suivante :

« Tarbes, le 27 septembre 1889.

« Monsieur le desservant,

« J'ai l'honneur de vous informer que, par décision en date du 25 de ce mois, rendue sur ma proposition, M. le ministre de la justice et des cultes a prononcé la suppression de votre traitement. Cette mesure a été prise en raison des actes manifestes d'hostilité politique relevés contre vous.

« En vous notifiant cette décision, je dois

vous faire connaître que vous ne serez inscrit à nouveau sur les contrôles du clergé rétribué par l'État que si, après avoir quitté la paroisse où vous exercez vos fonctions, vous mériterez dans un autre poste l'indulgence de l'administration.

« Veuillez agréer, monsieur le desservant, l'assurance de ma considération très distinguée.
« Le préfet, CH. COLOMB. »

La lettre est digne de la mesure qu'elle notifie. Le spoliateur dit aux spoliés : avilissement électoral ou pas de pain.

C'est odieux ! Mais c'est conforme à la violence républicaine. Ainsi le voleur, après avoir dépouillé sa victime, la raille et l'injurie.

Le clergé, traité en « paria », ne se laissera pas intimider ; sans sortir des limites de son droit, il remplira son devoir, qui est le même que celui de tous les bons citoyens.

Il est à remarquer que cette lettre a été adressée aux curés directement, au lieu de l'être à l'évêque, comme cela aurait dû avoir lieu, selon les règles administratives.

Ainsi débute la politique de modération, d'apaisement, du respect des droits de tous, du « gouvernement victorieux et acclamé » de M. Carnot.

Et nous sommes maladroits parce que, jugeant de l'avenir par le présent et le passé, nous la repoussons ! Et nous sommes de mauvais patriotes parce que nous persistons à réclamer que le pays puisse légalement reprendre possession de lui-même et s'affranchir s'il le veut de la coterie qui l'a isolé, déconsidéré, et qui le ruine !

Un emprunt de deux milliards

Nous empruntons au *Salut public* le récit suivant d'un fait qui nous paraît plutôt grave qu'in vraisemblable. Notre confrère de Lyon défie d'ailleurs tout démenti. Voici son récit :

« L'autre jour, M. Jules Roche était de passage à Lyon. Il y dina avec plusieurs personnalités influentes appartenant soit à nos corps élus, soit à la finance.

« On causa naturellement des élections, de leurs résultats probables et de ce qui arriverait ensuite.

« La majorité des convives appartenant à l'opportunisme, on célébra d'avance la victoire des candidats officiels. Ceux-là même qui doutaient voulaient avoir l'air aussi convaincus que les autres.

« Quand on eut célébré la victoire sur l'ours électoral et qu'on se fut félicité de la conquête de sa peau, on examina ce qui allait se passer après les élections.

« — D'abord, dit M. Jules Roche, il faudra aller au plus pressé. Aussitôt la Chambre réunie, nos adversaires invalidés, le nouveau cabinet constitué, nous procédons à un emprunt de deux milliards.

« Le chiffre parut gros, et l'ancien séminariste s'en aperçut à l'étonnement qui se peignit sur le visage de ses auditeurs, tous gens assez pratiques pour savoir que deux milliards font une grosse somme, même quand il s'agit d'aller la prendre dans la poche des autres.

« — Oui, poursuivit M. Jules Roche, deux milliards ! Tout est prêt au ministère des finances, et ce sera le premier acte de la nouvelle législature.

« — Mais, fit observer timidement un des assistants, sur quoi gagerez-vous l'intérêt de cette énorme somme ? S'il vous plaît de créer de nouveaux impôts, vous allez vous heurter à de nombreuses difficultés.

« — Peuh ! reprit M. Jules Roche, ce ne sont pas ces difficultés qui nous effraient. Nous avons déjà trouvé pour 50 ou 60 millions de ressources nouvelles, et on cherche en ce moment à compléter le chiffre nécessaire.

« D'ailleurs, ajouta-t-il, dans un pays comme la France, qui supporte si facilement les im-

pôts, il n'y a pas à se gêner, surtout quand la nécessité s'impose comme elle s'impose pour nous en ce moment. »

Il paraît que cette déclaration cynique produisit un moment de gêne parmi l'auditoire. Tout le monde n'est pas habitué à voir traiter avec tant de désinvolture les ressources de notre pays.

M. Jules Roche ayant démenti l'exactitude de ce récit, le *Salut public* répond :

« M. Jules Roche a eu la précaution d'envoyer son démenti à notre confrère de Chambéry, qui n'avait fait que reproduire, en nous citant, notre information. Il a agi prudemment.

« S'il veut bien nous adresser le démenti à nous-mêmes, nous pourrions publier les noms des personnes devant lesquelles a été tenu le propos que nous avons rapporté.

« Et pour rafraîchir les souvenirs de M. Jules Roche, nous ajouterons que c'est devant plusieurs de ses amis politiques et dans un dîner au cabaret du bon ton à Lyon que le grand financier de l'opportunisme a annoncé l'imminence d'un emprunt de deux milliards.

« De plus, l'un des convives, agent de change, posa à M. Jules Roche cette question de métier : « Mais votre emprunt, sur quoi le gagerez-vous ? » Ce à quoi le député de Chambéry répondit avec la désinvolture que nous avons déjà signalée : « Nous avons déjà trouvé 45 millions (nous avions dit à tort 50 ou 60, nous chercherons pour le reste. D'ailleurs, la France paie si bien les impôts nouveaux qu'il n'y a pas à s'inquiéter de ce détail. »

ENCORE UNE VICTIME DU TONKIN !

M. Deschamps, résident général chargé de l'intérim de M. Champaux, est mort au Tonkin.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

QUATRIÈME PARTIE

VI. — LE SUICIDE

(Suite)

C'était donc bien vrai ; lui-même l'avait décidé : encore un peu de temps, et son sort allait être irrévocablement fixé ; et une heure, deux heures plus tard, il se coucherait dans son lit comme tous les jours, il s'y endormirait, mais pour ne plus jamais se réveiller.

— Pauvre Polly ! pauvre Sabas ! se disait-il.

— Trois minutes ! grémelait Callois en s'arrêtant de nouveau pour écouter.

Presqu'au même moment, le roulement d'une voiture se fit entendre, d'abord lointain, puis de plus en plus rapproché, et s'éteignit devant l'hôtel.

Aussitôt après, un bruit de pas retentit dans l'escalier du premier étage.

— Plus qu'une minute et demie, déclara

Sabas, il est temps de descendre chez le major.

— Mon Dieu ! bégaya Raoul tremblant.

L'ancien garde serra tendrement les deux mains du jeune homme, et d'un ton presque enjoué :

— Du courage ! répéta-t-il... Je vous resterai toujours, moi !...

Ils descendirent tous deux, se tenant par la main, le vieux garde tâchant de rappeler l'énergie du jeune homme par une pression amicale chaque fois qu'il le sentait trembler.

Ils étaient à présent devant la porte.

Encore trois pas à faire, et l'infortuné se trouverait vis-à-vis de Macdowal, devant Polly peut-être, et il leur dirait, chose horrible à penser, il leur dirait :

— Je suis un misérable !... Je suis un homme déshonoré !... J'ai été en prison ! Adieu pour toujours !

Il aurait voulu être bien loin, être au bain, être mort, plutôt que de se trouver en face de cette porte redoutable.

Résolument, Callois la heurta à deux ou trois reprises, et s'effaça derrière Raoul.

Elle s'ouvrit toute grande devant celui-ci.

Une voix cordiale, celle de Tim Snare, l'in-

vita à entrer... Poussé doucement par Sabas, Raoul fit quelques pas en avant dans la chambre de Macdowal.

L'appartement était faiblement éclairé. Une espèce de brouillard, étendu sur les yeux du jeune homme, l'empêcha d'ailleurs de distinguer d'abord les objets.

Mais, bientôt, il revint à lui peu à peu, et put explorer la pièce où il se trouvait, d'un regard plus calme et plus assuré.

Vers la droite, auprès d'une table sur laquelle une petite lampe était placée, se tenaient le major et Polly.

À gauche, au fond de la salle, dans un angle plongé dans l'ombre, trois hommes, assis de manière à former un triangle et penchés les uns vers les autres, causaient entre eux à voix basse.

On ne pouvait voir leurs visages.

Raoul demeura interdit en s'apercevant que Macdowal et sa nièce n'étaient pas seuls.

Il était loin, en effet, de s'attendre à les voir en compagnie de trois étrangers.

— Nous attendons ! dit le major en souriant.

Le jeune homme, la sueur de l'angoisse sur le front et comprimant d'une main les batte-

ments de son cœur, fit un suprême effort, et ouvrit la bouche pour parler.

Mais soudain la porte fut poussée par une main fiévreuse, et un homme parut sur le seuil, pâle, l'œil étincelant et les sourcils froncés.

Trois cris partirent à la fois, proférés par Macdowal, Polly et Tim Snare.

— Silvère ! exclamèrent-ils.

Le nouvel arrivant se découvrit.

— Oui, Silvère ! répondit-il.

Etendant alors son doigt frémissant vers Raoul qui le considérait avec effarement :

— Monsieur Macdowal, s'écria-t-il d'une voix forte, celui que vous alliez donner pour époux à votre nièce, cet homme que vous voyez là tremblant de peur, est un misérable qui a été autrefois en prison pour assassinat.

— Prison préventive ! dit dans le fond de la chambre une voix qui fit tressaillir Raoul.

— Grand Dieu ! s'écria le major épouvanté.

Mais ici, le père Sabas, s'avançant vers ce dernier, et tirant de sa poche un vieux portefeuille presque usé :

— Minute ! dit-il d'un ton narquois.

Et présentant à Macdowal un papier plié en quatre :

LE GÉNÉRAL FAIDHERBE

La mise en bière du général Faidherbe a eu lieu dimanche matin. Le corps était dans un tel état de décomposition qu'il a fallu le placer sur un lit de glace.

Le cercueil a été placé dans le grand salon du rez-de-chaussée transformé en chapelle ardente; sur la bière ont été déposés le chapeau et le grand cordon de la Légion d'honneur du général.

Trois soldats d'infanterie, l'arme au pied, montaient la garde près du catafalque. Un pompier avait été placé près de la porte qui sépare le salon d'honneur de la salle des Grands-Chanceliers, dans laquelle sont accrochés les portraits de tous les grands-maîtres de l'ordre.

Le public a été admis à défilé devant la dépouille mortelle du général.

Les obsèques ont eu lieu hier mardi. Après la cérémonie, le corps a été déposé dans le caveau des Invalides.

La municipalité de Lille a réclamé le corps du général. L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est.

Le *Progrès du Nord* a ouvert une souscription pour élever à Lille une statue au général.

M. le général Faidherbe appartenait à la *Société d'autopsie mutuelle* fondée en 1874 sur l'initiative de M. Hovelacque, qui est son président.

Aux termes des statuts, le corps d'un membre défunt appartient à la Société qui doit se charger de l'autopsie en présence de tous les membres assemblés. C'est particulièrement sur le cerveau que portent les études et un règlement prescrit que le cerveau des membres décédés soit conservé par les soins de la Société.

Bien que cette remise eût été stipulée par le général lui-même, dans son testament, lorsque le docteur Laborde, directeur des travaux physiologiques de la Faculté, s'est présenté pour réclamer le corps, M^{me} Faidherbe l'a prié de renoncer à en prendre possession. Le docteur Laborde a déferé à ce désir.

Le cerveau de M. le général Faidherbe ne sera donc pas extrait et conservé avec ceux de Gambetta, du docteur Broca et des autres sociétaires de l'*Autopsie mutuelle*.

LES OBSÈQUES

Les obsèques du général Faidherbe ont été célébrées en l'église des Invalides avec le cérémonial accoutumé pour les funérailles d'un général ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement de spahis du Sénégal, dont le général Faidherbe avait été gouverneur pendant de longues années, par le 1^{er} régiment du génie où avait servi le général et qu'on avait fait venir exprès de Versailles avec sa musique, et

par les troupes de la garnison de Paris sous les ordres de M. le général Saussier, avec drapeaux voilés et tambours et clairons couverts de serge noire.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. de Freycinet, ministre de la guerre; l'amiral Duperré, le général Lecomte, le général Bressonnet, Testelin, sénateur du Nord, et Barbier de Meynard, membre de l'Institut.

De nombreuses couronnes ont été déposées au pied du catafalque.

Tous les grands corps de l'État assistaient à cette éréronie.

S. E. M^{re} le cardinal Richard, archevêque de Paris, entouré du clergé, se tenait sur le seuil des Invalides à l'arrivée du corps et a présidé à la cérémonie funèbre.

Sur les couronnes relevant les draperies placées dans la cour d'honneur sont inscrits les noms des batailles livrées par le général Faidherbe pendant sa campagne du Nord.

Quatre discours ont été prononcés par MM. de Freycinet, le général Lecoq, le général Rousseau et Barbier de Meynard, au nom de l'Institut.

Des salves d'artillerie étaient tirées sur le bord de la Seine, au moment de la levée du corps et au moment du défilé.

Après le défilé des troupes, le cercueil a été déposé dans les caveaux de la chapelle. Il a été transporté aujourd'hui à Lille, sa ville natale, où des nouvelles obsèques solennelles ont été faites à l'ancien commandant en chef de l'armée du Nord par les soins de la municipalité lilloise.

INFORMATIONS

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Il est probable que la formalité de la démission collective du ministère, dès la proclamation officielle des résultats du scrutin de ballottage, entraînera certaines modifications dans la composition du cabinet.

C'est ainsi que, d'après ce qui se dit au ministère de l'intérieur, la présidence du conseil passerait des mains de M. Tirard entre celles de M. Constans.

Dans ce cas, M. Tirard abandonnerait le ministère du commerce et de l'industrie et recevrait en compensation la présidence du Sénat que lui céderait M. Le Royer, qui a légitimement acquis le droit de se reposer.

D'après les renseignements de *l'Éclair*, il y aurait un commencement de brouille entre le général Boulanger et M. Henri Rochefort.

M. Boulanger serait sur le point de partir pour Jersey et M. Rochefort pour l'Égypte. Quant à M. Dillon, élu député, il rentrerait en France.

On assure que M. Boulanger est en colère

parce qu'il attribue aux mauvais avis de M. Rochefort son échec électoral.

M. Goblet, à la suite de son échec aux élections législatives, a donné sa démission de conseiller général de la Somme pour le canton nord-est d'Amiens.

Deux sièges sont, par suite, vacants dans cette assemblée: celui de M. Goblet et celui de M. Boulanger, qui a été élu le 28 juillet contre M. Dauphin et dont l'élection a été annulée.

LE DOSSIER DES ÉLECTIONS

L'ESPIONNAGE

Le *Soleil du Midi* déclare avoir sous les yeux une lettre datée du 19 septembre et par laquelle le juge de paix d'un des cantons des Bouches-du-Rhône écrit aux maires pour les inviter à lui faire connaître, dès que la période électorale sera close, quelle a été dans leur commune l'attitude du curé. Il est facile de deviner dans quel but on prescrit aux maires de pratiquer cet espionnage.

D'OU VIENT L'ARGENT?

L'Intransigeant se dit en mesure d'affirmer qu'une partie des fonds fournis par le ministère pour soutenir les candidatures officielles provenaient de la suppression des approvisionnements de fourrages aux points de concentration en cas de mobilisation.

Cette suppression d'approvisionnements a dû produire par toute la France au moins 400,000 fr.; de sorte que si nous avions une mobilisation immédiate, on serait forcé d'avoir recours aux réquisitions.

LES RÉCOMPENSES A L'EXPOSITION

Après avoir fait l'éloge de l'Exposition, des organisateurs et des exposants, M. Tirard a parlé en ces termes des récompenses:

« Le nombre des exposants est de plus de 60,000. Les jurys de groupe ont accordé 32,468 récompenses. Le jury supérieur, faisant droit à 671 réclamations, a porté le nombre de ces récompenses à 33,139, qui se répartissent ainsi:

Grands prix	903
Médailles d'or.....	5.453
— d'argent.....	9.690
— de bronze....	9.323
Mentions honorables...	8.070

» De plus, il a été accordé 5,500 diplômes de diverses catégories à un nombre égal de collaborateurs.

» Ces chiffres considérables témoignent beaucoup moins de la bienveillance de messieurs les jurés que du mérite de l'ensemble des exposants. et il est à craindre qu'il n'y ait encore bien des mécontents et bien des blessures d'amour-propre. C'est le sort inévitable de tous les concours. »

Un Parisien vient de faire un important lâcher de pigeons, du haut de la troisième plateforme de la tour Eiffel.

L'altitude de 300 mètres n'étant pas habituelle aux pigeons messagers, il était intéressant de savoir si ceux-ci plongeraient immédiatement pour se rapprocher du sol, ou s'envoleraient horizontalement vers leur colombier. Ce dernier cas s'est produit.

A neuf heures un quart, les pigeons ont été lâchés; ils se sont dirigés en ligne droite vers le Val-de-Grâce, d'où ils venaient, et ils ont franchi, en trois minutes, l'espace qui sépare la Tour du Val-de-Grâce; à neuf heures dix-huit minutes ils étaient arrivés.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MORT DE M^{me} BERGASSE DUPETIT-THOUARS

Un deuil vient de frapper l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée.

Sa mère est morte avant-hier matin à Toulon.

La défunte était âgée de soixante-dix-huit ans.

Cette dame, sœur du vice-amiral Dupetit-Thouars, député de Maine-et-Loire en 1849, était notre compatriote.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Nous publierons demain la liste des lauréats du concours agricole qui a eu lieu le mois dernier à Saint-Florent.

M. Francis Voelcker, photographe à Saumur, a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition universelle de Paris.

INCENDIE A DOUÉ

On nous écrit de Doué-la-Fontaine:

« Lundi 30 septembre, vers dix heures du soir, les habitants de la ville de Doué ont été réveillés par les appels du clairon et de la générale.

» Un violent incendie venait d'éclater rue des Caves, dans des hangars contenant des fourrages et des instruments aratoires appartenant aux sieurs Louis Letheuil, propriétaire, et Joseph Robert, fermier.

» Aux premiers cris d'alarme, M. le Maire, accompagné de plusieurs membres du Conseil municipal et d'environ trente hommes de l'ancienne compagnie de pompiers, sont arrivés sur le théâtre de l'incendie conduisant les deux pompes de la ville; ils ont attaqué avec ardeur

— Lisez! commanda-t-il.

L'écrit déplié. le major et Polly le dévorèrent des yeux... Quand cela fut fait:

— Qui me garantira l'authenticité et la véridité de ce document? interrogea Macdowal froidement.

— Moi!

— Moi!

— Moi! — s'écrièrent trois voix d'un ton imposant.

Raoul crut rêver en reconnaissant alors M. Puyluret, le juge d'instruction, M. Odiève, le juge de paix, et le docteur Gérard.

— Nous attestons sur l'honneur, déclara ce dernier au nom des deux autres personnages qui s'inclinèrent affirmativement, avoir été témoins de la rédaction de cet écrit, signé par M. Saint-Hélière quelques jours avant sa mort, et qui affirme d'une manière incontestable l'innocence de M. Paul Aubierge ici présent. M. Saint-Hélière en a dicté la teneur textuellement, et a voulu que nous fussions présents, afin de pouvoir un jour certifier qu'il a apposé sa signature au bas de cet acte, en pleine connaissance et en toute liberté d'esprit.

Macdowal se leva alors, et, sans un mot, tendit le papier à Silvére.

Le jeune homme lut ce qui suit, d'un œil égaré:

« Prêt à paraître devant Dieu, bientôt peut-être, je jure ici, sur mon salut éternel, être le seul et l'involontaire coupable de l'accident qui a coûté la vie à M. Danelin. Je reconnais donc hautement l'innocence de mon bien-aimé Paul Aubierge, que je pleure chaque jour, et qui, par un dévouement sublime, surhumain, s'est laissé accuser, et se serait laissé condamner même, pour m'éviter une peine ou un regret. Plaise au ciel que ce document lui serve un jour et lui rende la paix et le bonheur perdus à cause de moi.

» Je le bénis, et le prie de me pardonner mes soupçons et les chagrins que je lui ai occasionnés sans le vouloir.

» Libre de corps et d'esprit, je signe avec joie tout ce qui précède.

» JULIEN SAINT-HÉLIER.

Pendant que Silvére lisait, une pâleur mortelle envahissait son visage, et faisait place ensuite à la rougeur de la honte. Un rude combat se livrait dans son cœur jusqu'à ce jour en proie à la haine et à la jalousie. L'instinct mauvais luttait encore en lui, mais d'autre part, l'acte admirable, héroïque, dont il ne

pouvait douter, remuait profondément ce qu'il y avait de généreux au fond de la nature.

Lentement, après avoir achevé la lecture de cet écrit, — il le tendit à son tour à Paul Aubierge — nous lui rendrons désormais son véritable nom. — L'orgueil de Silvére se fondit peu à peu, comme la neige sous les rayons du soleil; le jeune homme ne vit plus devant ses yeux que le compagnon aimant de jeux de son enfance; il fit un pas vers lui, et tombant à genoux:

— Paul, murmura-t-il avec des larmes dans les yeux, moi aussi, comme mon père bien-aimé, et plus que lui, j'ai besoin d'implorer de vous mon pardon, car je fus bien coupable... Paul, pourrez-vous... jamais... me l'accorder?

Pour toute réponse, celui-ci le releva et le pressa sur son cœur en l'embrassant avec effusion.

Et pour lui, tout fut oublié.

Cependant Paul se tournait vers Sabas qui se tenait près de lui, tout hilare.

— Qu'as-tu fait! murmura-t-il d'un ton de reproche amical, — tu m'avais juré...

Callois se redressa vivement:

— J'avais juré de ne rien dire, répliqua-t-il, je n'ai rien dit. Je n'avais pas juré de ne pas

écrire, oh! pour ça, non! Eh bien, j'ai tout écrit à M. Saint-Hélière, et... j'ai bien fait!

Paul lui toucha la main en souriant:

En ce moment, Polly s'approcha de son fiancé, et, tout bas à son oreille, rougissant un peu:

— Je savais tout! souffla-t-elle avec un malin sourire.

Il la regarda étonné.

— Comment cela? interrogea-t-il.

Elle baissa les yeux.

— Dam! j'ai lu votre « roman », répliqua-t-elle avec une petite moue contrite... Ne le dites pas à mon oncle!

Elle le regarda de son œil mutin, et posant un doigt sur ses lèvres:

— Je vous conterai cela... plus tard, ajouta-t-elle.

Cependant un grand mouvement venait de se faire dans un des coins de la chambre.

Tout le monde s'empressait de ce côté... Polly regarda à son tour, — inquiète, dans

cette direction:

— Allez donc voir! dit-elle à Paul.

— Qu'y a-t-il? demanda celui-ci en suivant la foule.

— Miss Lieschen qui se trouve mal! répon-

l'incendie, qui, après une heure de vigoureux efforts, a été circonscrit.

» Les habitants, accourus avec empressement, ont rivalisé de zèle et de dévouement pour la formation des chaînes et le transport de l'eau qu'il fallait aller chercher aux fontaines, éloignées d'environ 500 mètres du foyer de l'incendie.

» M. le maréchal des logis de gendarmerie, à la tête de sa brigade, les Frères des Ecoles chrétiennes, les membres du clergé de la ville, les instituteurs de l'Ecole communale, M^{lle} la directrice de l'Ecole maternelle, tous se sont fait remarquer par un empressement digne d'éloges.

» A une heure du matin, tout danger avait disparu et les pompes sont restées sur le lieu du sinistre jusqu'à deux heures.

» Le nommé Lethuill, propriétaire de l'immeuble, est assuré à la compagnie mutuelle du Mans; ses pertes sont évaluées à environ deux mille francs; il n'en est pas malheureusement de même du fermier Robert, qui n'est pas assuré et subit une perte d'environ 1,500 francs.

Le Patriote et M. GUIGNARD

Le Patriote, qui recommande la candidature de M. Guignard, disait de M. Guignard, le 18 septembre dernier :

« Vous avez appartenu à tous les partis!
» Vous les avez tous trahis les uns après les autres.

« Vous avez passé par toutes les nuances de l'arc-en-ciel politique.

» Vous n'avez ni convictions, ni franchise.

» Vous tendez la main à M. Peyssonnié en réunion publique, et le lendemain vous l'attaquez sournoisement dans votre journal.

» Relisez la comédie des *Faux Bonshommes*, vous pourrez vous y reconnaître. Les républicains vous ont rejeté.

Le 20 septembre, le même journal disait :

« Déclamer, oui, après cela distribuer des sourires à tout le monde, promettre sans savoir s'il pourra tenir ou même le sachant, voilà les seuls talents de M. Guignard. Son insuffisance, pour ne pas dire sa nullité, en matière administrative, s'est révélée d'une manière éclatante au Conseil municipal, depuis qu'il préside ses délibérations. Son ignorance y a tourné parfois au grotesque.

» Comme homme politique, comme caractère, vous l'avez jugé et apprécié à sa valeur; que lui reste-t-il donc pour se recommander au choix des électeurs? Je me le demande. Le corps électoral se le demandera aussi, je n'en doute pas, et jugera que ce n'est pas à un tel homme qu'il peut confier ses intérêts.

C'est ce même M. Guignard, qui est, aujourd'hui, le candidat du Patriote.

C'est égal, avant de voter pour M. Guignard,

les électeurs devraient bien lire ou relire les articles parus dans le Patriote, depuis un mois, sur la candidature du docteur maire d'Angers.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Le Patriote n'ayant plus rien à dire de son néo candidat M. Guignard, se répand en critiques sur le général Lacretelle, candidat à Baugé. La diversion est plaisante.

» Entre autres griefs, le Patriote reproche au général d'être trop âgé pour parcourir l'arrondissement et rendre des services aux électeurs.

» Ainsi, pour le Patriote, les fonctions d'un député seraient de se faire commis-voyageur en services, bureaux de tabac, recettes, exemptions, etc. C'est toujours le rapetissement et l'exploitation du mandat législatif. Le général Lacretelle a une plus haute idée de son mandat et de son devoir; avec l'habitude de la discipline, il sait être fidèle à la consigne jusqu'au dévouement de sa personne, et ce n'est pas lui qui déserterait son poste de législateur pour aller se promener au Portugal.

» Même du point de vue étroit et spécial où se place le Patriote, le général ne craint pas la comparaison. Il sait se tenir, par lui-même ou par ses amis, au courant de tout ce qui intéresse les droits ou le bien-être des populations, dans toutes les communes. Le candidat du Patriote, M. Benoist, pourrait-il, du fond de la Savoie ou sur les plages du Portugal, se montrer plus actif, plus dévoué ou plus attentif aux intérêts du Baugeois? Le passé répond pour l'avenir.

LES ÉLECTEURS DE M. COMBIER

Un de nos confrères fait remarquer avec juste raison que M. Combié n'engage point ses électeurs à reporter leurs suffrages sur l'opportuniste M. Benoist. Au contraire, il leur conseille indirectement de voter contre le joueur de billard quand il dit :

« Je demeure convaincu de la nécessité de charger une Assemblée Constituante de réviser la Constitution de 1875. »

M. Benoist, en effet, comme opportuniste, est absolument opposé à toute révision.

En pareil cas, les électeurs de M. Combié ne sauraient mieux faire que de donner leurs voix au général Lacretelle, candidat révisionniste.

Il y va de leur propre intérêt.

LA VIGNE EN ANJOU

Nous lisons dans l'Anjou :

« La récolte des vins qui s'annonçait, dans toute la région de la vallée de la Loire, sous les auspices les plus satisfaisants comme qualité et quantité, est complètement compromise.

» Le mildew, qui avait déjà dévasté les vignobles en 1885 et 1886, a fait des ravages

effrayants. Toutes les feuilles des vignes ont été roussies et sont tombées. Les grappes restent seules, mais sont condamnées à ne pas mûrir.

» Peu nombreux sont ceux qui ont employé la bouillie bordelaise, mais le succès a été éclatant.

» Il importe que l'administration prenne des mesures énergiques pour triompher de cette inertie et amener tout le monde à traiter les vignes l'an prochain.

» Sinon, c'est la ruine pour la fertile vallée de la Loire.

COMMISSION DE REMONTE

La commission de remonte de la 9^e légion de gendarmerie se réunira le jeudi 40 octobre prochain, à Tours, à la caserne de gendarmerie, à 9 heures du matin; elle achètera environ 15 chevaux nécessaires à la remonte des militaires de la gendarmerie.

UN PARI ORIGINAL

M. Bretagne, dit Petit-Voisin, âgé de 78 ans, a fait la semaine dernière le pari d'aller d'Amboise à Paris, en traînant une bronette dans laquelle étaient placés dix-huit litres de vin.

Parti lundi matin, notre compatriote est arrivé samedi matin à 6 heures et quelques minutes à l'Exposition.

Le pari avait été fait d'aller d'Amboise à l'Exposition en six jours.

ARRESTATION D'UN FORÇAT A SAINT-NAZAIRE

Un forçat, qui s'était évadé de Cayenne avec quatorze compagnons, vient d'être arrêté à bord de l'Amérique, où il avait pu s'embarquer comme passager.

Un surveillant qui rentrait en France, en congé de convalescence, l'a reconnu et fait arrêter immédiatement.

Ce forçat a été transféré à la Maison d'arrêt de Saint-Nazaire.

POUR NOS LECTRICES

On commence à s'occuper de ce que l'on portera cet hiver. Les fourrures et les plumes seront, paraît-il, en grande faveur: les premières comme garnitures pour les robes de drap et les secondes pour les toilettes plus habillées, surtout pour les robes du soir en velours et en soie.

Le satin, très délaissé l'hiver dernier, va voir sa vogue reparaitre.

Le noir, un peu abandonné depuis quelque temps, va reprendre sa revanche; tout ce qui est noir brillant et élégant, le velours, par exemple, couvert de broderies de jais ou d'or, sera en faveur. Il est toujours comme il faut, et il a le grand avantage de pouvoir se porter longtemps et de permettre tous les arrangements.

« roman! » déclare finement M^{me} Aubierge.

Et le major ajoute, pour conclure, entre deux bouffées de son cigare :

— On peut — et cela est bien rare — sacrifier à un ami sa fortune, son bonheur et sa vie... Son bonheur, jamais!

FIN.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.

Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque contient dans son numéro du 30 septembre :

TEXTE. — Madagascar, M. Victorien Maubry. — Le Stachys ou Crosne, M. P. Hariot. — L'Exposition universelle: les trésors des églises au Trocadéro, M. Jean Guérin. — Pourquoi et comment on laboure? (suite et fin), M. Albert Larbalétrier. — Vitraux de couleur, MM. Ch.-Er. Guignet et L. Magne. — Le cinquantenaire de la divulgation de la photographie. — Médaille commémorative du Centenaire de 1789, M. G. — Le Secret de tante Céleste, nouvelle, M^{me} Marie Grand. — Les Ponts militaires, M. Ch. de Rocheville. — L'Education athlétique, M. Gréard. — La Cochylis. — Les Cagnards de l'Hôtel-Dieu, M. V. Charlier Tabur. — Le cheval boulonnais, M. A. L. — Un Fétiche du bas Congo.

Lectures de famille, gr. in-8^o illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

On verra disparaître petit à petit l'ampleur exagérée des manches à gigots.

Du reste, il semble que la mode veut, cet hiver, nous fournir des surprises de bon goût et de modération.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 3 octobre 1889

Ouverture de la saison théâtrale

Lucie de Lammermoor, opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Bonsoir voisin, opéra-comique en 1 acte, musique de Poise.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1^{er} octobre 1889.

Un mouvement de hausse d'une grande intensité s'est déclaré dans la Bourse de ce jour. Le 3 0/0 franchit le cours de 87 et s'établit à 87.05; le 4 1/2 0/0 passe de 104.80 à 105.05.

Même animation sur le groupe du Crédit Foncier. L'action accroché le cours de 4,300; les obligations foncières et communales sont en progrès très marqué.

On traite la Banque de Paris et des Pays-Bas de 828 à 830.

La Société Générale très active à 467.50.

La Banque d'Escompte se négocie à 524, avec un très bon courant d'achats.

Le Crédit Lyonnais dépasse dès l'ouverture le cours de 700 et finit à 708.75.

Les Dépôts et Comptes courants sont tenus à 600.

Les bonnes dispositions de la place s'étendent aux fonds étrangers et en particulier aux rentes Portugaises 5 et 4 1/2 0/0.

Le Panama cote 48.75.

L'action de la Tour Eiffel s'échange à 460.

L'Alpine se maintient à 200 soutenue par un courant régulier d'achats.

On demande à 67.50 le Crédit Provincial.

Les obligations 5 0/0 des Chemins Argentins trouvent preneur de 410 à 415; celles des Chemins de Santa-Fé s'inscrivent à 382.50.

L'obligation des Chemins Economiques termine à 385.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les petits capitaux recherchent les petits titres qui sont souvent l'occasion de gros bénéfices. C'est dans cet ordre d'idée que la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris, envoie franco à sa clientèle, contre 18 fr., une action de dividende de la Mine d'Étain de Bragançe, entreprise entrée en voie de production et qui paraît appelée à un brillant avenir.

Encore deux cures dans une famille! —

Mendionde (Basses-Pyrénées), le 4 juillet 1889. — Souffrant depuis un an d'un rhumatisme articulaire, j'ai employé votre BAUME VICTOR avec succès; un flacon à 2 fr. m'a presque complètement guéri. Ma sœur en a fait usage pour des douleurs de poitrine, elle a été immédiatement soulagée.

(Sig. lég.) P. CAMBLONE, conseiller municipal. Envoi franco contre mandat de 2 fr. Pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, Paris.

ÉPIGÉRIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX.

Huile de colza épurée, 40 c. le 1/2 kilo. Chandelle perfectionnée, le paquet de 2 kil. 450 gr., 1 fr. 90.

Bougie, 1^{re} qualité, 70 cent. le paquet.

Bougie extra, 85 cent. le paquet.

Bougie, double pression, 95 cent., défiant toute concurrence.

Hors ville, remise des droits d'octroi.

Les Cours d'Instruction et d'Éducation de M^{le} COSTE ont toujours le plus grand succès, grâce à un système qui lui est personnel, qui consiste à intéresser l'élève, à le faire progresser et à le tenir à la hauteur de tous les autres enseignements, sans fatigue et sans surmenage.

Prolongement de la rue du Champ-de-Foire, entre 64 et 66 de la rue de Bordeaux, Saumur.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

dit Macdowal.

Paul se précipita vers la jeune Allemande, suivi de Polly à quelque distance.

— Ciel! qu'avez-vous? s'écria-t-il en voyant la figure livide et décomposée de Lieschen.

Elle murmura dans un soufuffle :

— Vous le voyez: je vous aimais, et je meurs.

Elle ajouta d'une voix éteinte :

— Le poison vous devenait inutile; je m'en suis servie... Adieu!... Pensez à moi quelquefois, priez pour moi!

Pendant quelques instants, elle fut secouée par des convulsions effrayantes... Puis sa bouche se tordit sous une dernière et horrible souffrance... Ses forces l'abandonnèrent... Elle adressa à Paul un suprême regard, et expira.

ÉPILOGUE

Macdowal, Paul et Polly, Sabas Callois et Tim Share, habitent actuellement une charmante maison de campagne, à un quart de lieu de Strafford-sur-l'Avon.

Silvère est parti pour l'Australie après le mariage des deux fiancés. Rien n'a pu le retenir en Europe.

Le père Sabas est devenu l'intendant, et Tim

est resté le factotum du brave major qui les taquine cent fois par jour, vieille habitude dont il ne peut se défaire.

Polly, — M^{me} Aubierge, — est accouchée, il y a un mois, d'un gros garçon que l'on appelle Raoul.

Callois et Tim se proposent de le gâter de leur mieux, ce qui fait froncer le sourcil au père du jeune monsieur, à qui, de son côté, Macdowal se promet bien d'apprendre à fumer des cigares.

Paul prépare, pour le prochain salon, un tableau qui fera sensation.

Quant à Polly, elle est heureuse « inimaginablement », expression inventée par elle, à ce qu'elle croit du moins.

Elle et son mari ont fondé une messe à perpétuité pour le repos de l'âme de Lieschen.

Quelquefois, la conversation revient sur l'action « sublime » de Paul Aubierge qui pourtant n'aime guère qu'on lui reparle de cela.

— Voyez-vous bien, dit Sabas, c'est trop, un dévouement pareil!... Il n'y a pas deux hommes au monde qui en seraient capables, oh! pour ça, non!

— C'est invraisemblable même dans un

Étude de M^e GAUTIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE
LE CLOS
DU
Bois-Brard

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le Pont Fouchard,
COMPLANTÉ EN VIGNES,
Comprenant : maisons d'habitation et de jardinier, avec antichambre, salon, salle à manger, 10 chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, greniers, cuisine, office, lingerie, buanderie, cave, cuve à vendange, remise, écurie, hangar, prés et terrains propres à bâtir, en façade sur la levée de Saint-Florent.
S'adresser audit M^e GAUTIER et sur les lieux. (702)

A Louer présentement

EN TOTALITÉ OU PARTIE
MAISON
Fraîchement réparée
Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.
S'adresser à côté, au n^o 29.

A Céder ou à Louer

UN BEL ÉTABLISSEMENT
Pour le commerce de vins de Champagne, pouvant contenir plus d'un million de bouteilles,
Avec grande maison d'habitation et dépendances.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890,
MAISON
AVEC COUR ET JARDIN
Située 7, rue de la Grise.
S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (708)

A Louer présentement

MEUBLÉ OU NON MEUBLÉ
GRAND APPARTEMENT
Au premier étage, rue Verte, 18,
Composé d'un salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux grands cabinets de toilette avec garde-robes, cuisine. Mansarde.
Cave, eau de Loire et gaz.
S'adresser rue de Poitiers, 46.

A Louer présentement

UNE BELLE MAISON
AVEC GRANDE REMISE, ÉCURIE, COUR, CAVE ET JARDIN,
Située rue Fardeau, 26.
S'adresser à M. HOULARD, négociant en vins, rue des Basses-Perrières, n^o 7.

UN CULTIVATEUR marié, muni de bons renseignements, demande une place de garde, et sa femme une basse-cour à soigner. (716)

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM
ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET
DIRECTEUR
17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE
Salle de chaleur sèche,
Fumigations,
SALON DE REPOS
Hydrothérapie très complète

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Co. a du Pérou
du D^r VIAULD
Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

UN JEUNE HOMME libéré du service militaire, demande une place de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN COMMANDITAIRE

On demande disposant de 300,000 fr. pour extension à affaire de 1^{er} ordre et de toute sécurité. Intérêt garanti : 10 0/0.
S'adresser au bureau du journal.

Ministère du Commerce et de l'Industrie
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
A PARIS

TOMBOLA

DE L'EXPOSITION

Prix du Billet : **UN FRANC**

Les Lots sont achetés exclusivement parmi les objets exposés

Le Gros Lot de 200,000 f.

COMPOSÉ D'ARTICLES DE PARURES EN DIAMANTS
Est exposé dans la classe 57 (bijouterie) Champ-de-Mars

BILLETS

Le public peut se procurer des BILLETS de la Tombola :

A Paris : dans les débits de tabac, chez les intermédiaires déjà autorisés à vendre les tickets d'entrée à l'Exposition émis par l'Etat, chez les concessionnaires de kiosques de l'Exposition et chez les personnes chargées de la vente du catalogue dans l'enceinte de l'Exposition ;

Dans les Départements (autre que celui de la Seine), chez tous les percepteurs et dans un grand nombre de débits de tabac.

A vendre à Périgueux

Une **IMPORTANTE IMPRIMERIE**

Comprenant, outre l'immeuble dans lequel elle s'exploite :

1^o Un matériel considérable, avec ateliers de typographie, de lithographie, d'autographie, de clicherie, de reliure, etc ;

2^o Cinq presses typographiques dont deux à retiration, et deux presses lithographiques, toutes mues par la vapeur ;

3^o Une minerve et plusieurs presses à bras ;

4^o Machines à rogner et à satiner ;

5^o Un journal quotidien, format des grands journaux de Paris, ayant 62 ans d'existence, et jouissant d'une grande influence politique dans le département.

Pour le prix et les conditions de vente, s'adresser à M. LAPORTE, directeur de l'ancienne imprimerie Dupont et C^{ie}, rue Taillefer, à Périgueux (Dordogne).

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
SAUMUR

PRIX DES BOUGIES

Le Soleil	70 cent. le paquet	Perle luxe	1 fr. le paquet
La Brésilienne	80 — —	Nubienn triple pression	1 10 —
La Perle (à trous)	90 — —	L'Etoile	1 20 —

Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.

Chandelles de Paris, le paquet : 1 fr. 90.
Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

40, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Vente et Location de Métriers.

A LA

VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur.

SPÉCIALITÉ D'UNIFORMES

POUR LE

Collège Saint-Louis

Prix des Uniformes en magasin ou sur mesure

Veste drap bleu	45 fr.
Pantalon cuir bleu qualité supérieure	18 —
— — — — — ordinaire	17 —
Gilet — — — — — supérieure	10 —
Casquettes extra	3 75

Des morceaux sont donnés avec chaque pantalon.

Fournitures de toutes sortes pour le Trousseau.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison FLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} OCTOBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	86 70	Banque de France	4190 —	Orléans	1380 —	Compagnie parisienne du Gaz	519 50
3 0/0 amortissable	90 —	Banque d'Escompte	522 50	Quest	960 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	347 50
4 1/2 1883	104 70	Comptoir national d'Escompte	600 —	Compagnie parisienne du Gaz	1450 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	43 75
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1290 —	Transatlantique	605 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	45 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	526 50	Crédit Industriel et Commercial	580 —	Canal de Panama	48 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	117 —
— 1865 4 0/0	521 25	Crédit Lyonnais	710 —	— Suez	2335 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	602 —
— 1869 3 0/0	410 —	Crédit Mobilier	448 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	399 50	Dépôts et Comptes courants	600 —	Autrichien 4 0/0 or	94 75	Emprunt russe 1862 5 0/0	105 —
— 1875 4 0/0	527 50	Société Générale	467 50	Dette d'Égypte 6 0/0	465 —	— 1889 4 0/0	93 40
— 1876 4 0/0	526 50	Est	815 —	Extérieur 4 0/0	75 95	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	92 35
— 1886 3 0/0	376 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1365 —	Hongrie 4 0/0 or	85 40	— — — — — 2 ^e	—
Bons de liquidation	534 —	Midi	1190 —	Italie 5 0/0	92 87	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Portugal 4 1/2 1888	509 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

188

Certifié par l'imprimeur soussigné,

LE MAIRE,